

COMPTE RENDU - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 25 MARS 2022 à 19 H 00 - Salle du Conseil Municipal
(19ème séance du Conseil Municipal depuis le début du mandat)

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire souligne que cette séance se déroule enfin en présentiel au sein de la salle du Conseil Municipal. Il précise que ce n'est pas la salle qui se prête le mieux à cet exercice dans la période sanitaire actuelle. La salle des fêtes étant en travaux, le Maire indique qu'il n'est pas possible de se retrouver dans cette salle, qui pourtant serait la plus appropriée pour ce genre d'événement.

Monsieur le Maire présente également ses excuses auprès de tous les élus ainsi que tous les citoyens qui avaient prévu de se rendre au Conseil municipal le vendredi 18 mars 2022. Il indique qu'il a été dans l'obligation de décaler la séance au vendredi 25 mars 2022 puisqu'il a été testé positif à la Covid. Il en profite également pour préciser qu'il a été immobilisé durant sept jours et a seulement été en mesure de reprendre une activité normale le jeudi 24 mars, veille du Conseil municipal.

Il remercie l'assemblée pour leurs messages chaleureux durant cette période, et tient également à adresser un message de sympathie ainsi qu'un bon rétablissement pour certains de ses collègues, absents durant ce Conseil municipal pour les mêmes raisons.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal :

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony – M. BOILOT Cédric – Mme DUBOISSET Jacqueline – Mme COUDERT Gwladys – M. GRAND Bernard – M. KRAMARZ Patrice – Mme PERRONIN Maryse – M. JEROME Christian – M. BEAUSOLEIL Marc – Mme HILLERE Maryvonne – Mme SIMONET Catherine – Mme CHEVILLARD Marlène – Mme ROBIN Nathalie – Mme JEAN Pascale – M. PERESSE Sébastien – M. PEYNOT Alexandre – Mme SAINTIGNY Julie – Mme ROCHE Valérie – M. JOUHET Christian – Mme MERCIER Monique – Mme POUMEROL Caroline – M. JAY Clément

Étaient excusés et représentés :

M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques (procuration donnée à M. BOILOT Cédric)
Mme LOURDIN Marie-Christine (procuration donnée à Mme DUBOISSET Jacqueline)
M. LASSAUZET Bruno (procuration donnée à M. PALERMO Anthony)
M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à Mme MERCIER Monique)

Étaient absents :

M. RAVET Serge

Mme PERRONIN Maryse a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 25 février 2022, après avoir demandé s'il y a des demandes de précisions concernant le projet transmis à l'ensemble des élus avec les convocations. En l'absence de question ou remarque, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 février 2022.**

Monsieur le Maire indique l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Dans un premier temps, il procédera à la présentation du rapport d'orientations budgétaires de cette année. Suite à cette présentation, va s'ouvrir le débat d'orientations budgétaires. A l'issue de cet échange, quelques délibérations seront examinées.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Avant de passer aux sujets évoqués précédemment, Monsieur le Maire tient à prendre la parole au sujet de l'opération « Unis pour l'Ukraine ».

Monsieur le Maire revient tout d'abord sur la grande mobilisation des Éloysiens, qui ont été très nombreux à participer à la collecte organisée pour venir en aide au peuple ukrainien. Il en profite également pour remercier les services municipaux, les élus et les nombreux bénévoles qui ont aidé à organiser, trier et charger tous ces dons. Il précise également qu'il a veillé personnellement, avec des élus et agents volontaires, au bon acheminement de cette solidarité matérielle.

Monsieur le Maire indique que cette opération, que ce soit au moment de la récupération des dons, au moment du rassemblement, pour lequel de nombreuses personnes étaient présentes le vendredi 11 mars 2022, et également le voyage dans sa globalité ont été des moments forts en émotions pour nous comme pour les personnes qui les ont accueillies en Pologne.

Monsieur le Maire profite également de cette séance pour transmettre les plus profonds remerciements et les salutations les plus sincères de la part de son homologue Polonais de la ville de Chojnów, dans laquelle le convoi s'est rendu. Cette commune polonaise étant jumelée avec celle de Commeny, son Maire a promis de venir nous rendre visite dès lors que les jours seront meilleurs.

Monsieur le Maire informe également l'ensemble des participants à ce Conseil municipal qu'un prochain convoi est en préparation mais qu'à ce jour, aucune date précise ne peut être communiquée. Ce convoi devait initialement avoir lieu lors du week-end du 1er avril. Cependant, les bouleversements récents, dont fait partie le décalage du Conseil municipal, n'ont pas permis d'organiser cet événement dans les temps initialement prévus.

Monsieur le Maire indique que, bien évidemment, dès lors que la collecte reprendra, les Éloysiens en seront informés.

Monsieur le Maire précise également qu'il est fort probable que la prochaine collecte soit légèrement différente de la précédente. La principale différence concerne la nature des dons qui seront acheminés en Pologne. En effet, la récolte de vêtements et de couvertures a été très utile pour l'accueil des populations réfugiées. Dorénavant, leurs besoins fondamentaux concernent les produits d'hygiène et médicamenteux. Ainsi, il est possible que la collecte soit plus orientée vers ces produits-là.

Monsieur le Maire indique également que la mairie travaille, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Éloy ainsi que la Préfecture, à recenser les capacités d'accueil et d'hébergement publiques comme individuelles.

Monsieur le Maire rappelle que la France, par le biais d'annonces gouvernementales, s'est engagée à accueillir 100 000 réfugiés ukrainiens qui seront répartis sur l'ensemble de son territoire. Il indique ensuite que des millions d'ukrainiens ont fui leur domicile et qu'il est donc probable que le nombre de réfugiés à accueillir sur le territoire français augmente dans les prochaines semaines.

Au vu des chiffres annoncés à l'heure actuelle, il se pourrait que toutes les communes ne soient pas sollicitées pour l'accueil de réfugiés. Monsieur le Maire indique que les efforts d'accueil vont surtout s'orienter sur les centres urbains ou les bourgs de centralité au sein desquels se trouvent les services publics en cohérence. De plus, il précise que la demande qui émane du gouvernement et des préfectures est de se concentrer sur les logements publics.

Monsieur le Maire explique être très touché par les élans de solidarité de personnes individuelles qui sont prêtes à accueillir chez elles des réfugiés ukrainiens. Il précise toutefois que ces situations ne seront pas que temporaires. En effet, l'accueil de ces familles se fera peut-être pendant deux ans, trois ans, quatre ans, voire plus. Afin d'éviter les changements d'avis et pour être certain d'offrir une stabilité à ces familles, le gouvernement demande de favoriser le parc public.

Monsieur le Maire clôture cette allocution en indiquant que l'ensemble des éloyiens sera tenu au courant et que la commune a évidemment fait remonter les bonnes volontés individuelles et publiques.

Pour faire suite à ces déclarations, Madame Monique MERCIER a demandé à prendre la parole afin d'évoquer le courrier de demande de subvention exceptionnelle de 1500€ qui a été adressé en mairie.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire précise qu'entre la location des camions et les frais de déplacement, l'opération en Ukraine a coûté environ 4 000 euros à la collectivité.

Monsieur le Maire explique que la difficulté dans le cas évoqué par Madame Monique MERCIER est de savoir à quelle organisation verser cette subvention exceptionnelle. En effet, il ajoute que de nombreuses structures acceptent les dons financiers, tels que le Secours Populaire ou le Secours Catholique.

Monsieur le Maire indique également que les subventions aux associations sont votées lors du Conseil Municipal du budget, qui se déroulera le 15 avril 2022. Il propose que, d'ici cette prochaine séance, la demande soit davantage précisée et dirigée. Pour clôturer cet échange, Madame Monique MERCIER répond favorablement à la demande de Monsieur le Maire.

Un autre sujet sur lequel Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil municipal concerne le "Printemps Éloysien".

Dans le prolongement de la dynamique de consultation citoyenne mise en place l'année dernière, Monsieur le Maire exprime son souhait de poursuivre l'écoute et le dialogue avec les administrés pour prendre en compte leur vision dans la mise en œuvre du projet d'ensemble porté par la collectivité. Ainsi, à la fin du mois d'avril 2022, un "Printemps Éloysien" sera organisé. Chaque soir d'une même semaine, les élus iront à la rencontre des habitants d'un ou deux quartiers différents.

Monsieur le Maire souhaite que ces rassemblements soient similaires à des réunions de voisinage, ce qui permettra de rendre ces échanges plus conviviaux que des rendez-vous individuels en mairie. Monsieur le Maire souhaite libérer la parole des Éloysiens sur les problématiques du quotidien qu'ils rencontrent, et ceci quartier par quartier.

Cette semaine de co-construction se clôturera avec la journée du samedi. Des ateliers participatifs et un temps d'échange sont prévus entre les administrés, la municipalité et les différents partenaires locaux présents. Monsieur le Maire indique qu'afin de présenter les actions menées au sein de la collectivité, pourraient être présents : des entrepreneurs, des représentants de ROCKWOOL, des représentants de la communauté de commune ainsi que la médiation santé de la mutualité.

Ce rassemblement sera l'occasion de présenter à l'ensemble de la population les résultats des consultations et des études menées par la collectivité, telle que celle relative au plan d'eau. A l'origine, ce temps d'échange et de présentation aurait dû se dérouler lors de la cérémonie de vœux, qui malheureusement n'a pas pu avoir lieu. C'est donc pour cela que ce temps sera pris lors du "Printemps Éloysien". En ce qui concerne le lieu de l'événement, la maison des associations ou le gymnase sont envisagés, mais rien n'est encore acté.

Pour clôturer ce temps d'information, Monsieur le Maire souhaite faire le point au sujet de l'avancée du projet FILIERIS.

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps que, lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, l'acquisition du bâtiment FILIERIS a été votée à l'unanimité. Il indique ensuite qu'à la suite de ce vote, la Déclaration d'Intention d'Aliéner ce bien a été envoyée. Ainsi, la prochaine étape de ce processus n'est autre que la procédure administrative et juridique, pendant laquelle les élus auront un retour de la part du notaire en charge de l'acquisition.

Monsieur le Maire indique que cela devrait encore prendre un ou deux mois avant que ce bâtiment devienne définitivement un bien public. Cependant, il souhaitait tout de même faire un rapide point à ce sujet pour informer l'assemblée que la procédure administrative a été lancée et fait foi aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique ensuite pouvoir passer au premier point à l'ordre du jour qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

1- LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires s'impose aux communes de la taille de Saint-Eloy-les-Mines, c'est-à-dire de plus de 3 500 habitants. Ce débat repose sur l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires, document transmis aux élus par mail ou par courrier, accompagné de la convocation ainsi que la note de synthèse du Conseil municipal de ce jour. Monsieur le Maire précise que ce rapport a également fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la Commission municipale des finances du lundi 14 mars.

Monsieur le Maire indique que l'objectif de ce rapport est de rendre compte de la gestion de la ville et de présenter les orientations politiques et financières pour l'année à venir. Il précise que ce rapport doit être élaboré en amont du vote du budget primitif. Réaliser un rapport puis un débat permet d'éclaircir et rendre plus accessible à la compréhension de tous le budget de la commune. Monsieur le Maire précise que les documents budgétaires peuvent être abrupts car ils contiennent des écritures comptables qui peuvent ne pas être claires pour tous.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il va passer à la présentation du rapport et qu'à l'issue de cela, un débat s'ouvrira. Il propose que, lors de ce débat, les questions lui parviennent de manière groupée afin d'éviter une répétition et une durée excessive de ce débat.

Monsieur le Maire explique que ce débat n'appelle pas à un vote, mais que les élus seront tout simplement amenés à prendre acte du fait qu'il ait eu lieu.

Monsieur le Maire précise également que chaque Rapport d'Orientations Budgétaires est transmis à la préfecture afin de donner de la lisibilité au sujet de la gestion financière de la commune au pouvoir public.

Monsieur le Maire porte dans un premier temps l'attention du Conseil Municipal sur le titre du Rapport d'Orientations Budgétaires de cette année, qui est : « protéger, proposer, préparer, concrétiser ! ». Il ajoute que cela rappelle peut-être quelque chose à l'assemblée puisque, à un mot près, ce titre est identique à celui de l'année précédente. En effet, le titre du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 est : « protéger, proposer, préparer ». L'ajout du terme concrétiser prendra tout son sens durant la présentation du rapport qui sera faite par la suite.

Monsieur le Maire rappelle que les efforts de protection, de proposition et de préparation de l'avenir sont toujours et resteront au cœur de ses préoccupations politiques. Il ajoute que ces derniers se traduisent déjà manière financière mais que cette année, sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal un budget de concrétisation. En effet, depuis bientôt deux ans, un travail de préparation est réalisé par l'ensemble des services avec, par exemple, le programme Petites Villes de Demain pour lequel nous avons eu des aides en matière d'ingénierie et financières. Les divers projets d'investissements préparés vont, cette année, se concrétiser.

Monsieur le Maire indique que le rapport se compose des quatre parties suivantes :

1. les éléments de contexte macroéconomiques ;
2. les éléments de politique financière (PLF 2022) ;
3. l'analyse financière de la commune ;
4. les orientations budgétaires de la commune.

Monsieur le Maire souhaite s'exprimer brièvement sur les deux premières parties pour avoir plus de temps pour s'attarder sur les deux dernières qui sont, selon lui, les plus importantes.

Monsieur le Maire explique que la rédaction du rapport d'orientations budgétaires est répartie sur plusieurs mois et que ce dernier est en préparation depuis janvier. A cet instant, ils avaient à leur connaissance des estimations relatives à l'impact de la crise Covid sur 2021 en plus des projections des économistes pour 2022. Cependant, la guerre en Ukraine a bouleversé les analyses effectuées et provoque une incertitude totale concernant le contexte macroéconomique de l'économie mondiale.

Monsieur le Maire explique que le contexte macroéconomique a un réel impact sur le budget des communes. Les projets de lois des finances étant en rapport avec le contexte économique général, l'impact a une échelle nationale. Monsieur le Maire illustre ses propos en évoquant les nombreux efforts de l'État en matière de dépense publique durant la crise Covid. Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que cet impact se ressent également dans le quotidien de la commune. Pour appuyer ses dires, Monsieur le Maire évoque l'inflation des prix des carburants, du gaz et de l'électricité.

Tous ces sujets sont des incertitudes macroéconomiques qui auront un impact certain mais inconnu sur les structures budgétaires.

Malgré la mise en place du pass vaccinal, la recrudescence de propagation de la Covid, Monsieur le Maire annonce un rebond de l'économie mondiale, de la zone euro et de la France. Il explique que cela n'empêche pas que les acteurs économiques de tous les secteurs aient souffert. Même si nous savons que les conséquences de cette crise sanitaire ne sont pas terminées, l'effort public a permis d'éviter bon nombre de fermetures. Pendant cette crise sanitaire, sur le marché du travail, une perte d'emploi saisonnier et d'emplois touristiques a été constatée. Monsieur le Maire précise qu'en France, lors des deux derniers trimestres 2021, plus de 210 000 nouveaux emplois ont

été recensés. Cela ne signifie pas que le marché du travail se porte mieux, que les français ont un meilleur travail et sont moins en précarité mais simplement qu'il y a de plus en plus d'offres d'emploi.

Monsieur le Maire indique que les analystes avaient estimé, avant la crise ukrainienne, une inflation de 2% sur l'année 2022. A l'heure actuelle, une inflation entre 3% et 18% est annoncée. La marge d'erreur est importante, même pour les économistes les plus aguerris. Que cette inflation soit de 3% ou de 18%, on se dirige vers une situation très compliquée puisque les salaires, eux, n'augmenteront pas proportionnellement dans l'année.

Monsieur le Maire explique qu'aucun grand changement relatif aux structures budgétaires de l'État est prévu, notamment sur la dotation globale de fonctionnement. Il précise que la collectivité ne va pas gagner plus puisqu'il n'y aura pas de recettes supplémentaires. Par contre, il annonce qu'il risque d'avoir des dépenses supplémentaires.

Un exemple de dépense qui est une victoire pour les agents du service public mais une véritable difficulté pour les collectivités est l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux. Monsieur le Maire indique que l'État ne prévoit pas de compensation pour les collectivités, donc les dépenses de personnel vont forcément augmenter.

En matière de fiscalité, aucune nouvelle recette n'est prévue. Monsieur le Maire explique qu'il fera la proposition, lors du Conseil Municipal du Budget, de ne pas augmenter la part communale du taux d'imposition des éloyiens. C'est un engagement qui a été pris par la municipalité précédente et actuelle. En effet, le gain financier pour la collectivité serait moindre, alors que l'impact pour les citoyens serait considérable, surtout à l'heure où l'inflation touche de nombreux secteurs.

Monsieur le Maire évoque la fin de la taxe d'habitation. Pour éviter les trop grandes pertes pour les collectivités, qui s'élèvent à environ 1 200 000 de recette pour Saint-Éloy-les-Mines, l'État verse une compensation qui est fixe et qui ne va pas augmenter les années passants. La volonté politique de la collectivité est de ne pas augmenter les impôts des éloyiens, mais de l'autre côté nous avons des recettes d'état qui n'augmenteront pas.

Monsieur le Maire rappelle que l'État a demandé aux collectivités, et ce durant plusieurs années, de faire émerger des projets à financer sur leur territoire. L'État prônait le fait d'avoir de beaux projets d'investissement pour transmettre une lisibilité sur la manière dont sera transformé les territoires. Cependant, les territoires ruraux comme le nôtre ont indiqué, à l'époque, ne pas disposer de moyens interne pour mener à bien ce genre de projets. Suite à ce choix politique, l'État est maintenant pris à son propre piège. En effet, les enveloppes d'aides à l'investissement (que ce soit celles de l'État, des régions ou des départements) n'ont pas augmenté alors qu'émergent de nombreux projets de la part des communes. Ainsi, il y a de plus en plus de besoin en financement pour toujours autant d'aides à l'investissement.

Monsieur le Maire indique que l'enchevêtrement des mandats est également une difficulté dans le financement des projets. Pour rappel, le mandat a démarré en 2020 et, dès 2021, la programmation des fonds européens, régionaux et départementaux sont arrivés à leur terme. Ainsi, reste uniquement les fonds d'État pour financer des projets qui sont prêts. A savoir que les programmations d'aide à l'investissement n'émergeront qu'en 2023. Il faut réussir à composer des budgets d'investissement et des structures budgétaires avec ces contraintes. Monsieur le Maire précise que dans un an, il sera possible d'accéder à ces dispositifs d'aide sauf qu'à ce moment-là, trois années de projets auront été accumulées.

Monsieur le Maire illustre la situation dans laquelle se trouve la collectivité par un exemple concret concernant le plan Avenir Montagnes, dont le recours a déjà été voté par le Conseil Municipal. Ce programme entre l'État et les régions de tout le Massif Central fait l'objet de 57 millions d'euros de demandes de subventions pour seulement 17 millions d'argent disponible. En d'autres termes, 40 millions d'euros de projet ne pourront être distribués. Évidemment, Monsieur le Maire rappelle que Saint-Éloy-les-Mines est "Petite Ville de Demain", et que grâce à cela, nous avons des labellisations et des projets qui ont fait l'office de centralité. Ainsi, à chaque demande de subvention, nous avons des arguments à faire valoir. En terme de solidarité de territoire, cela signifie que lorsque des communes comme Neuf-Église ou Château-sur-Cher présentent leurs projets, elles ont deux ou trois fois moins de chance que nous d'obtenir un accord et, au même titre, nos demandes ont moins de chance d'être acceptées face à des bourgs plus grands comme Châtel-Guyon ou Riom.

Après cette présentation des éléments macroéconomiques, Monsieur le Maire souhaite s'arrêter sur l'analyse financière de la commune.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2021, a été voté un budget primitif de la commune équilibré en fonctionnement à 5 713 867 € (dont 400 000 € de report de l'excédent 2020 en fonctionnement), équilibré en investissement à 3 489 971 € (en reprenant 683 794,12 € de déficit d'investissement sans aucun emprunt d'équilibre) et avec 896 601 € d'excédent de fonctionnement 2020 affectés à l'investissement 2021.

Monsieur le Maire indique que le budget 2020 était excédentaire puisque 400 000 € ont été reportés en fonctionnement, et que le reste a été basculé en investissement pour être en mesure de réaliser les investissements de 2021. Il ajoute avoir hérité d'un déficit d'investissement de 683 794,12 € des budgets précédents 2020.

Monsieur le Maire propose de regarder le tableau d'évolution des composantes principales (présenté en millier d'euros). Il indique que normalement, il n'y aura pas d'évolution mais que ce ne sont pas les chiffres du compte administratif, qui lui, sera présenté lors du Conseil Municipal du budget. Ces chiffres n'ont cependant pas vocation à bouger, à part quelques écritures comptables qui seront non significatives sur la masse.

Monsieur le Maire explique que cette année présente un total des produits de fonctionnement de 6 105 000 €, contre 5 569 000 € en 2020 et 5 826 000 € en 2019, avec le loyer exceptionnel Neoen. Pour rappel, les 15 premières années du loyer de 30 ans du

champ de panneaux photovoltaïques ont été reçues en une fois. Si on les enlève de 2019, mais que l'on ajoute à chaque année la part du loyer qui lui correspond, alors on obtient une recette de fonctionnement de 5 305 000 €.

Monsieur le Maire constate que les recettes de fonctionnement augmentent de façon importante car on observe plus de 600 000 € de recettes supplémentaires sur l'année 2021. Cette augmentation s'explique grâce aux moyens internes qui ont été mis en place au sein des services pour récupérer de l'argent de manière assez importante, que ce soit sur des appels à projets, grâce à Petites Villes de Demain, et l'argent dû à la commune.

Monsieur le Maire indique que le total des charges de fonctionnement est de 4 928 000 €, contre 4 272 000 € en 2020 et 4 411 000 € en 2019. Il indique qu'une augmentation des charges de fonctionnement s'explique par la volonté politique de la municipalité. Monsieur le Maire avait indiqué que, durant son mandat, un réinvestissement serait réalisé dans un certain nombre de services publics. Cette parole a été tenue car, par exemple, la police municipale et la direction de la vie éloysienne, avec toutes les animations que vous avez pu voir en 2021, sont des postes et services qui ont été créés durant le mandat. Monsieur le Maire indique qu'une poursuite des politiques publiques a eu lieu, et que les difficultés ou situations du quotidien ont également été traitées. Par exemple, une subvention d'équilibre de 150 000 € a été versée au Centre Communal d'Action Sociale pour pallier le déficit structurel du Foyer-Logement. Chaque année, le versement d'une contribution est réalisé par la commune pour combler le déficit assez important du Foyer-Logement. En terme de trésorerie, à son arrivée en 2020, la situation était telle que Monsieur le Maire se demandait si la trésorerie serait assez importante pour pouvoir régler les salaires des agents. Monsieur le Maire indique qu'il a fallu réagir financièrement de manière assez conséquente, et que cela aura une incidence budgétaire sur le budget primitif 2022 puisque cette année encore, une subvention d'équilibre, qui oscillerait entre 150 000 € et 200 000 €, sera reversée au Foyer-Logement.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'analyse du résultat comptable. Monsieur le Maire explique que, cette année, un excédent de fonctionnement est de 1 177 000 €, contre 1 297 000 € en 2020 et 1 415 000 € en 2019 (montant avec prise en charge de Neoen). En ne prenant pas compte du montant des 15 années de loyer Neoen de 2019 et en ajoutant chaque année la part du loyer qui lui correspond, l'excédent de fonctionnement de 2019 est de 894 000 €. Notre résultat de cette année est très bon et permet de garder une santé financière d'argent disponible très satisfaisante. Monsieur le Maire indique que par rapport aux autres communes de notre strate, la ville de Saint-Éloy-les-Mines est plutôt très bien positionnée et est au dessus de la moyenne de ce qui a été réalisé dans les 10 dernières années sur la commune.

Au sujet de la question des ressources en investissement, Monsieur le Maire indique que nous avons un total de recettes de 2 486 000 € pour un total de dépenses en investissement de 2 654 000 €, soit un déficit d'investissement de 168 000 €. Monsieur le Maire explique qu'il a hérité d'un déficit de 600 000 € qui a été réduit à 168 000 €. Cette diminution a fait l'objet du travail de cette année, et a aussi été le titre du rapport de

l'année précédente. Pour cela, Monsieur le Maire indique que ses équipes sont allées chercher toutes les recettes possibles et imaginables, dont certaines n'avaient pas été récupérées depuis 2015, 2016 et 2017.

Monsieur le Maire indique que le déficit d'investissement de cette année est l'un des plus bas enregistré depuis 10 ans, et permet donc de partir avec un porte monnaie sain et donc pouvoir investir lors de cette année 2022 : c'était l'objectif principal de l'année 2021, qui est rempli : préparer les investissements à venir.

Monsieur le Maire explique que la capacité d'autofinancement de la ville s'élève à 1 276 000 €, ce qui est un bon résultat puisqu' au-dessus de la moyenne de ces 10 dernières années. En ce qui concerne l'encours de dettes de la commune, Monsieur le Maire annonce que ce dernier ne cesse de baisser et s'élève aujourd'hui à 3 409 000 €. Il précise également que deux emprunts sont arrivés à terme en 2022 et qu'aucun emprunt n'a été souscrit l'année dernière.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à réaliser une comparaison entre les tableaux 2 et 3 présents au sein du rapport : le premier tableau permet de quantifier les recettes et les dépenses par habitant quand le deuxième nous permet de nous comparer aux autres communes de notre strate.

Grâce à cette analyse, on constate que le total des recettes de fonctionnement, par habitant, est de 1 643 € alors que la moyenne de la strate est de 1 043 €. Par conséquent, la commune est 600 € par habitant plus haute que la moyenne de notre strate concernant les recettes.

Monsieur le Maire précise que globalement, notre commune sera plus haute que la strate. En effet, Saint-Éloy-les-Mines, qui compte 3 700 habitants, possède une structure budgétaire plus importante qu'une commune qui aurait 3 500 habitants.

Monsieur le Maire indique que la gestion ainsi que la préservation de la ressource a été bonne de la part des municipalités précédentes. Grâce à cela, nos recettes et dépenses sont forcément plus élevées. Monsieur le Maire rappelle que notre territoire fait office de centralité puisque Saint-Éloy-les-Mines est la 24ème commune la plus importante du Puy-de-Dôme et la 4ème plus importante à l'échelle de la circonscription électorale. Forcément, notre territoire a une office de centralité entre Riom et Montluçon plus importante que la plupart des communes de 3 000 habitants qui sont proches de ces deux communes.

Monsieur le Maire constate également que les dépenses de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 326 €, contre 900 € pour la strate. Cette fois encore, la commune est 400 € supérieure à la strate.

Monsieur le Maire annonce également un excédent de fonctionnement de 317 € par habitant contre 143 € pour les communes de notre strate. Cette fois encore, la commune est au-dessus du double de la strate.

Malgré ce que l'on peut entendre, la santé financière de la commune est préservée et est largement supérieure à celle des communes de notre strate.

Au sujet des recettes d'investissement, la commune est à 669 € par habitant contre 430 € par habitant pour la moyenne de la strate. Au sujet des dépenses d'investissement, la commune est à 715 € contre 410 € de moyenne sur notre strate. Suite à cette constatation, Monsieur le Maire explique que la commune dépense, investit et reçoit plus d'argent que les autres de la strate.

Monsieur le Maire indique également que notre déficit d'investissement est supérieur à la moyenne de la strate. En effet, notre commune est à 20 € de déficit par habitant contre 46 € par habitant pour la strate. L'année dernière, notre territoire comptait un déficit d'investissement de 165 € par habitant pour une moyenne de la strate à 20 € d'excédent par habitant. Un travail considérable a été réalisé afin de réduire cet écart.

La capacité d'autofinancement, sur notre territoire, est de 344 € par habitant pour 198 € par habitant de la strate. Notre encours de dettes, quant à lui, est de 918 € par habitant pour 728 € par habitant de la strate. Globalement, Monsieur le Maire indique que la commune est au dessus de la moyenne de la strate mais que cette situation est habituelle depuis les années 1970. Il précise que, quoiqu'il arrive, nos recettes sont toujours supérieures à nos dépenses et ceci de manière constante, ce qui signifie que nous avons un fonctionnement qui reste maîtrisé.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite passer à la présentation des orientations budgétaires 2022 avant de pouvoir ouvrir le débat.

Monsieur le Maire commence en indiquant que ses orientations budgétaires sont similaires d'années en années et correspondent à celles de son mandat, à savoir : « proposer, protéger, préparer ». Cette année, le terme « concrétiser » fait son apparition puisque, cette année, des ressources en ingénierie ont été créées et ont favorisé l'émergence de nouveaux projets qu'il convient de concrétiser.

Un projet d'ensemble de la collectivité est en construction avec le programme « Petites villes de demain ». Dans le cadre de la programmation centre bourg 2014-2020, ce projet d'ensemble portait le nom de « Saint-Éloy 2020 ». Le nom de la programmation 2020-2026, et donc celui du projet d'ensemble pour cette même période, est « SELMA », qui signifie « Saint-Éloy-les-Mines Avenir ». Monsieur le Maire explique que toute une déclinaison autour de ce projet aura lieu, et précise que le projet SELM-A est le projet principal, duquel découle plusieurs projets dont par exemple Saint-Éloy-les-Mines Alzheimer pour le Jardin d'Aloïs.

En 2021, tout comme en 2020, la municipalité a fait face aux enjeux de la crise sanitaire sur tous les fronts. Monsieur le Maire indique que cela a eu des impacts budgétaires, notamment dans les efforts de communication, de mutualisation et de moyens numériques (notamment par la création d'un système de boutiques en ligne). Il explique avoir essayé d'aider un maximum de commerçants en mettant en place un certain nombre d'actions, et avoir également participé abondamment au fond de concours de la communauté de commune sur l'opération « coup de pouce » qui consistait à verser une aide financière comprise entre 1 000 € et 500 € à destination des commerçants ayant

subi des fermetures administratives. La moitié de ces dépenses ont été financées par les communes, mais la nôtre à abonder massivement autour de ces sujets-là. Cette action a également été à l'initiative de Monsieur le Maire, qui a le rôle de vice-président de la communauté de communes.

Monsieur le Maire évoque également l'opération « chèque local » que vous avez pu retrouver dans vos commerces qui a permis à un certain nombre d'habitants d'acheter des chèques d'une valeur de 10 € pour le prix de 6,50 €. Pour information, Monsieur le Maire indique que le reste a été pris en charge par les communes et la Communauté de Communes. Là encore, Saint-Éloy-les-Mines en a été à l'initiative et cela a permis de booster le commerce local.

Monsieur le Maire indique qu'en permanence, la collectivité a essayé d'être très proactif sur ce sujet et de protéger au mieux ses commerçants. Il précise que ce genre d'action continuera évidemment d'être réalisé cette année, que la municipalité continuera à aller au devant dans le cadre de projets concernant nos commerçants en proposant des actions à la communauté de commune. En effet, Monsieur le Maire indique qu'un débat d'orientations budgétaires a également eu lieu au sein de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire a proposé durant ce débat que soit l'opération chèque local soit reconduite pour l'année 2022 en période estivale et pour les fêtes de fin d'année. Cette action permettra de donner du pouvoir d'achat à la population et de pouvoir faire bénéficier à nos commerçants de périodes charnières de consommation.

Cette mesure de développement a été fortement renforcée par la création du poste de Manager de Centre Bourg, qui a été subventionné dans le cadre du projet Petites Villes de Demain. Grâce à cela, une personne dédiée à l'aide de l'animation de nos commerces est disponible sur notre territoire. Le résultat est d'ores et déjà visible puisque, depuis le début du mandat en cours, treize commerces ont été installés sur le centre bourg, et ceci grâce au travail d'action direct réalisé avec le manager de centre bourg, mais également grâce au travail d'acquisition et de mise à disposition de bien foncier à nos commerçants. Cette action est tellement efficace que même les agences immobilières n'ont plus de biens à louer en bas de Saint-Éloy-les-Mines. Monsieur le Maire indique avoir assisté à l'inauguration d'un nouveau commerce récemment, ce qui montre que les actions mises en place portent leurs fruits et permettent de maintenir l'économie locale. Toutes les animations mises en place, comme les animations et le marché de Noël, et toutes les animations commerciales que l'on a pu mettre en place : l'idée c'est que la commune soit moteur mais ne fasse pas à la place de, les commerçants se sont investis et s'en sont largement saisi et je pense que la période des fêtes de Noël avec le marché de Noël en a été le plus gros exemple.

Au sujet de la protection des citoyens, un travail sur le CCAS a été réalisé en 2021 avec notamment l'arrivée d'une directrice qui travaille d'arrache pied au quotidien. Grâce à son travail, des centaines de dossiers ont été ouverts en une année, essentiellement sur des problématiques de logement et de démarches administratives liées à la santé, aux retraites et aux complémentaires santé. Ce travail du quotidien est similaire à celui d'une

assistante sociale sur tous les sujets du quotidien (funéraires, garde d'enfants, etc). Monsieur le Maire explique que son travail fait suite à des besoins qui sont remontés au sein des nos services. Il indique qu'il convient de maintenir cet effort puisque les problématiques sociales et de santé sont au cœur des préoccupations.

Monsieur le Maire tient à rappeler que, concernant les questions de santé, la commune de Saint-Éloy-les-Mines est la seule collectivité à avoir agi concrètement entre 2020 et 2021 pour le maintien de l'offre de santé sur le territoire. Il précise qu'en évoquant la municipalité, il pense aux membres du Conseil Municipal dans leur intégralité. En effet, toutes les positions qui ont été prises en matière de maintien de l'offre de santé ont été prises à l'unanimité. La commune a agi par une subvention exceptionnelle de 30 000 € destinées aux médecins dans le cadre du maintien de leur activité, pour faire face aux charges exceptionnelles auxquelles ils ont dû faire face suite au départ d'un praticien, mais également par l'achat du bâtiment FILIERIS. Cet achat a permis d'éviter que le bâtiment des médecins devienne un bâtiment privé. Aujourd'hui, Saint-Éloy-les-Mines est la seule collectivité à avoir agi concrètement sur le sujet, tout en sachant que le contexte de désert médical est, à l'heure actuelle, le même partout en France.

Monsieur le Maire indique vouloir continuer sur cette lancée pour 2022. Si demain, la collectivité doit de nouveau mettre de l'argent sur la question de la santé, elle le fera. Mais par contre, j'appelle solennellement aujourd'hui en Conseil Municipal toutes les autres collectivités, qu'elles soient intercommunales, départementales ou régionales, à en faire de même parce qu'il en va de la santé de tous nos concitoyens. On est une centralité sur la question de la santé, et tout le monde a le droit d'avoir un même accès aux soins et ce n'est pas aux éloysiens d'avoir la double peine : c'est-à-dire que leurs impôts soient utilisés en ce sens là et qu'en même temps, ils pâtissent aussi du manque de médecins. Il faut que l'effort soit concentré auprès de tout le monde, il y a une véritable volonté politique à afficher.

Monsieur le Maire indique vouloir continuer sur cette lancée en 2022 et que la collectivité contribuera à nouveau sur la question de la santé si nécessaire. Cependant, il appelle solennellement aujourd'hui en Conseil municipal toutes les autres collectivités, qu'elles soient intercommunales, départementales ou régionales, à en faire de même parce qu'il en va de la santé de tous nos concitoyens. Il indique que la commune est une centralité sur la question de la santé, et que tout le monde a le droit d'avoir un même accès aux soins. Il ajoute qu'il n'est pas juste que les Éloysiens subissent une double peine, c'est-à-dire que leurs impôts soient utilisés en ce sens et qu'en même temps, ils pâtissent aussi du manque de médecins. Il faut que l'effort soit justement réparti. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal, membre de la majorité ou de l'opposition, car c'est ensemble que les responsabilités ont été prises et le travail réalisé.

Un autre sujet important pour lequel les efforts seront prolongés concerne la police municipale.

Nous avons auparavant, au sein de la commune, une police rurale : "le garde champêtre". Monsieur le Maire en profite pour rappeler à notre souvenir notre camarade et ami

Pascal, qui nous a quittés dans des conditions dramatiques l'année dernière. Il indique que le Conseil Municipal aura sûrement à se prononcer au sujet d'une proposition de baptême de bâtiment dans les prochains mois.

A ce sujet, la proposition de transformation du garde champêtre en police municipale a été faite lors d'un précédent Conseil municipal. Cette nouvelle mesure avait pour objectif de mettre une priorité sur l'installation d'un service humain et d'écoute pour les Éloysiens. Ce policier municipal a traité, sur l'année, 450 dossiers (dont des enquêtes, des ouvertures de plaintes, de main courantes, etc). Cela signifie qu'il y avait un besoin important, que la présence du Policier municipal est réellement utile et que les gens commencent à avoir l'habitude de s'adresser à lui. Monsieur le Maire rappelle qu'un travail important est mené par ce policier et l'élu de référence, Patrice KRAMARZ, qui nous offre son expertise professionnelle. L'objectif de la Police Municipale était de mettre de la présence humaine et de la médiation, à tel point que le bureau du Policier Municipal et du CCAS sont accolés et qu'un dossier sur quatre est traité conjointement par ces deux services. Il est en effet possible que derrière un conflit de voisinage se cache une problématique sociale, que derrière une problématique de logement se cache une problématique de sécurité, etc.

Une convention de sécurité dans le cadre de Petites Villes de Demain a été signée entre l'Etat, la Gendarmerie et le Procureur de la République. Monsieur le Maire appelle maintenant les autres acteurs à prendre leur part de responsabilité à ce sujet, car là encore la commune a investi des moyens et s'est clairement positionnée. Monsieur le Maire précise que chaque personne qui a un problème doit être considérée, avoir une oreille à son écoute et doit être tenue au courant de l'avancée de son dossier.

Sur l'aspect de la proposition, le territoire s'est manifesté notamment par les concertations dans le bulletin municipal et le format des vœux de 2021. Malheureusement, il n'a pas été possible de venir à la rencontre des éloysiens comme Monsieur le Maire l'aurait voulu. Il indique que le Covid a été un obstacle à cette première volonté, mais que les affaires courantes continue d'arriver en mairie. C'est pour cela que, dans cette continuité, la collectivité souhaite aller à la rencontre des citoyens et travaille actuellement sur la mise en place du Printemps Éloysien.

Monsieur le Maire indique que la collectivité souhaite concrétiser cette phase de 2 ans durant laquelle les habitants ont été concertés sur les projets. Par exemple, l'étude de revalorisation de requalification du plan d'eau sera présentée lors du Printemps Éloysien puisqu'il y a eu une large consultation de la population au sujet de l'usage du plan d'eau dans le cadre de ce projet.

Pour un maximum de sujet, la municipalité a pour ambition que les administrés soient consultés directement ou par petits groupes. Monsieur le Maire donne un exemple concret : pendant des mois, les Éloysiens ont fait remonter le problème du carrefour du Saint-Joseph. Suite à ces nombreuses demandes, une action a été mise en place afin de régler le problème. Il indique qu'il y a également eu de nombreuses demandes au sujet

de l'interdiction des poids lourds en centre ville, suite à quoi un arrêté a été pris. Monsieur le Maire précise à ce sujet que le temps que l'information remonte aux services de cartographie et soit mise à disposition des chauffeurs, il faudra patienter encore un an ou deux ans. Il va également falloir réaliser des opérations de prévention et de contrôles par la gendarmerie. Cela aussi prend du temps et des moyens, mais une action concrète sera réalisée.

Proposer et préparer, c'est également avoir une vision pluriannuelle des projets. Monsieur le Maire indique l'avoir fait en 2021 avec un budget qui tendait à maintenir l'excédent de fonctionnement et à réduire le déficit d'investissement. Il indique qu'il faut dorénavant préparer les prochaines années et qu'en 2022, la municipalité sera prête à agir du fait que les études aient été réalisées.

Monsieur le Maire indique que proposer et préparer signifie également travailler avec les différents acteurs locaux et réagir aux problématiques.

Par exemple, l'association du cercle nautique a disparu suite à des difficultés à recruter. Ce n'est pas de la faute de l'association, qui s'est battue pour avoir un nouveau maître nageur, et ce n'est pas non plus de la faute du maître nageur qui est parti parce qu'il avait besoin d'avoir un autre emploi pour des raisons de vie. Ce n'est pas non plus de la faute de la municipalité, car nous avons mis en place tous les moyens financiers et techniques nécessaires (avec la venue des services de l'État, des services jeunesse et sport, avec l'accompagnement du club). Malheureusement, le club n'a pas réussi à recruter car, en contexte de crise, les maîtres nageurs recherchent plutôt des emplois dans les secteurs publics, c'est-à-dire dans les municipalités et les piscines publiques plutôt que dans des associations ou les CCN et les opportunités de signer des CDI se font plus rares. Même la proposition d'un salaire très compétitif n'a pas suffi à attirer de candidat. Environ 500 adhérents se retrouvent sans association. Encore une fois, la commune a réagi puisqu'elle a sollicité ses maîtres nageurs pendant les vacances scolaires de février afin de proposer des activités et ainsi permettre aux Éloysiens de continuer leurs activités nautiques. La commune travaille avec l'État à un potentiel groupement d'employeurs. Ce groupement pourrait alors recruter un maître nageur et pourquoi pas d'autres éducateurs sportifs afin de les mettre au profit d'autres associations, car le Cercle Nautique n'était pas la seule à rencontrer des difficultés dans le recrutement

Un travail important a également été réalisé concernant l'accompagnement des jeunes générations. Je tiens à remercier Madame Jacqueline DUBOISSET et toute son équipe qui ont travaillé au programme Génération Saint-Éloy. Cette année nous avons pu mettre en place une cantine à 2€ le repas. Cette mesure a permis, d'autant plus en période d'inflation, de permettre à toutes les familles l'accès à une cantine abordable. On parle des fois du quotient familial, qui voudrait que plus on est riche, plus on paie et plus on est pauvre moins on paie. Effectivement, ce système peut très bien aller dans le cadre de fortes inégalités dans des plus grands bourgs. Cependant, Monsieur le Maire indique que sur notre territoire, la forte précarité rend cette dépense importante pour tous. Il y a

également eu un travail sur la dotation en équipement : les calculatrices à l'entrée du collège et les bons d'achats lors de l'entrée au lycée sont des actions qui ont très bien fonctionné et qui vont donc perdurer dans le temps. Cette action permet également de montrer à chaque Éloisien que la municipalité est à ses côtés à chaque étape de sa vie.

Sur les questions d'orientations nouvelles, et donc sur la concrétisation, nous avons d'abord les études menées sur l'année précédente.

D'abord, la salle des fêtes : il y a eu toute la phase de préparation et je remercie Messieurs Cédric BOILOT et Marc BEAUSOLEIL d'avoir suivi ce sujet de très près puisqu'il a fallu remanier tout le projet dont nous avons hérité et qui ne correspondait pas à nos attentes. Aujourd'hui, nous avons un projet prêt à mettre en place et qui sera à financer dans le cadre du budget. Les travaux sont en cours et vont permettre une amélioration globale des espaces intérieur et extérieur, avec notamment la création d'une terrasse en partie couverte.

Une autre concrétisation d'une étude menée cette année concerne le plan d'eau. Nous en avons beaucoup parlé lors de Conseils Municipaux, de Commission des travaux et auprès des usagers également. Cette année, nous engagerons la construction d'une halle en bois à la place du Barnum du champ de la chasse, qui sera respectueuse de l'environnement car éco-construite avec du bois local. Nous avons, dans le cadre de ce projet, sollicité le Plan Avenir Montagne car l'objectif est que cette halle soit construite avec du bois du Massif Central, transformé et installé par des professionnels du Massif Central. Il est également prévu la construction d'éco-lodges. La première année, nous allons nous concentrer sur l'amélioration du petit plan d'eau et du camping municipal, puis le grand plan d'eau viendra sur les années suivantes. Nous avons aujourd'hui une demande très forte sur le tourisme via la réservation de gîtes ou de Airbnb. Pour répondre à cette demande, tout en favorisant l'accès au camping, nous construirons trois écolodges en bois. Ceci permettra de donner un cachet supplémentaire au camping, de proposer son ouverture toute l'année et d'offrir un cadre éco-touristique insolite aux touristes, ce qui permettra à notre camping de se différencier. La Covid nous a appris une chose, c'est que nos concitoyens ont envie de se rapprocher de la nature.

Un autre grand projet : les Microfolies, qui sera un musée numérique, réalisé à la cour des équipages, en co portage avec la communauté de commune. Clairement, c'est ambitieux de dire les choses comme ça et pourtant, ce sera le cas : nous pourrons voir la Joconde ou Guernica à Saint-Éloy-les-Mines. Le principe est de présenter des expositions par le biais d'écrans, ce qui nous permet d'avoir toutes les plus grandes œuvres projetées sur des écrans dans nos villes. C'est un véritable atout pour toutes les générations confondues. Ceci permettra de proposer un accès à la culture, avec l'ensemble des commentaires relatifs aux œuvres présentes, sans avoir à se déplacer à plusieurs kilomètres. Un animateur, porté par la communauté de commune, sera présent pour répondre à toutes les questions.

Un autre sujet en rapport avec le numérique sera également réalisé cette année : une salle immersive à la maison de la mine. Ce projet est réalisé en collaboration avec l'association Souvenirs et patrimoine du mineurs. Nous avons été retenus dans le cadre d'un appel à projet de la région. Vous le savez, il y a beaucoup de musées de la mine où l'on réussit à conserver des galeries, où l'on peut visiter le fond de la mine, etc. Ce n'est pas le cas à Saint-Éloy-les-Mines. Grâce à cette salle immersive, nous pourrions entrer virtuellement dans une mine afin d'en découvrir son fonctionnement. Nous allons pouvoir inscrire le passé dans le futur. Monsieur le Maire annonce également qu'il souhaite mettre en place un projet de baptême de cette salle, qu'il souhaiterait renommer « l'espace Benjamin GRZYBOWSKI » afin de lui rendre hommage. En effet, ce jeune Éloysien était très engagé, entre autres, dans le maintien du patrimoine.

Nous préparons également les travaux de l'entrée Nord de Saint-Éloy-les-Mines. Ces travaux ont fait l'objet de beaucoup de débats, que ce soit lors de Conseil municipaux ou tout simplement dans les rues de la ville. Aujourd'hui, on remarque aisément que l'entrée nord fait contraste avec le reste du bourg. Sur l'entrée nord, deux choix politiques ont été réalisés : le premier a été d'attendre que la crise sanitaire passe. Il y a eu les travaux avant 2020 et il y a eu ensuite deux ans de Covid : nos commerçants ont énormément souffert lors de la réalisation de ces travaux, du fait de la réorganisation de la circulation en centre-ville, même si ces travaux sont aujourd'hui bénéfiques pour la commune. Nous avons donc fait le choix de patienter avant de débiter les travaux sur la troisième tranche pour leur éviter la double peine. Par ailleurs, nous essaierons cette fois-ci de travailler par demi-chaussée et circulation alternée, plutôt qu'en déviant les automobilistes. Cette année, nous irons au bout du travail d'acquisition foncière de l'îlot de la Place (bâtiments qui sont sur la gauche au feu du poids de ville). Ces bâtiments ont vocation à être détruits dans les mois qui arrivent parce que notre partenaire Auvergne Habitat, qui est le bailleur social des logements de l'ancienne mairie, a voté en délibération fin 2021 un projet de construction de 16 nouveaux logements neufs sur cet espace. Cette construction devrait pouvoir être lancée fin d'année 2022 voire début d'année 2023 au plus tard.

Nous préparons également l'année 2023.

Vous l'avez vu, nous avons en ce début d'année détruit l'ancien garage de l'entrée nord, et en face les trois petits garages qui longent la rue de la côte Ferrandon vont également être détruits. Nous aérons l'espace. Nous avons également engagé un travail autour de la Maison France Service avec le département, même si ce n'est pas gagné. Cette année 2022 va permettre d'affiner le projet et l'objectif pour que les travaux commencent réellement en 2023.

Après les projets d'ampleur, parlons d'orientations budgétaires plus classiques : nous allons au bout de notre déploiement numérique avec le développement d'une application mobile cette année. Grâce à cette application, les Éloysiens recevront directement sur leur smartphone des notifications relatives aux séances du Conseil municipal, des animations et autres. Sur cette application, les gens pourront également effectuer des signalements et des contributions relatifs à la commune (par exemple, s'ils remarquent un dépôt sauvage d'ordures, un problème d'éclairage public ou d'électricité dans leur quartier, il sera possible de le déclarer).

Il y a également des demandes plus classiques. Cette année encore, nous travaillerons sur les eaux pluviales, notamment à La Vernade puisque vous le savez, dans le budget d'une commune, l'assainissement ne fait pas partie du budget principal par contre le traitement des eaux pluviales rentre dans ce budget. Il y aura également tous ces travaux classiques : le marché à bon de commande et les programmes de voirie pour l'amélioration des rues. Ce sera de nouveau un budget d'investissement très élevé par rapport aux deux années précédentes, mais c'est un budget qui aura été préparé en conséquence pendant deux ans.

Voilà ce que je peux vous dire de la préparation budgétaire de cette année 2022. Je laisse maintenant place au débat et aux différentes questions.

Monsieur JOUHET souhaite revenir sur l'analyse effectuée de la structure financière. Il remercie tout d'abord Monsieur le Maire ainsi que le Directeur Général des Services pour leur accueil et leur disponibilité suite à sa visite en mairie pour consulter le grand livre.

Pour revenir à la structure financièrement évoquée en partie 3, je reviens sur ce déficit d'investissement de 623 000 euros structurel, hérité du mandat précédent. Je ne vous suis pas dans votre raisonnement, car en aucun cas je pense que qu'un déficit d'investissement est un signe de mauvaise gestion, je dirai même que c'est tout à fait normal lorsque l'on fait beaucoup d'investissements comme ça a été le cas, forcément les subventions n'arrivent pas tout le temps dans la même année. Donc, la seule obligation dans ce cas, c'est que l'excédent de fonctionnement, à savoir les restes à réaliser recettes-dépenses, comble ce déficit, ce qui a toujours été le cas. Je ne vois pas pourquoi on nous ressasse cela.

En plus, j'aurai le temps de l'évoquer lors du Conseil Municipal des finances, mais je ne suis pas d'accord avec le chiffre de 683 000 euros. Il n'a pas la même source, et sur le site impôts.gouv, il est indiqué des montants différents. Mais il indique ne pas vouloir rentrer dans le détail des chiffres.

Concernant la présentation des ratios, j'aurai souhaité un tableau plus complet faisant ressortir l'épargne disponible c'est-à-dire la CAF moins l'annuité totale de la dette, ce qui nous donne réellement ce qu'il reste après avoir rembourser tous les emprunts. Il aurait également été intéressant de connaître l'encours de la dette, afin de savoir au bout de

combien d'années la totalité de la dette serait remboursée, si on ne faisait aucun investissement bien-sûr.

Concernant la dette justement, le tableau qui nous est présenté est un état de la dette mais il aurait été bien d'avoir un tableau qui nous détaille la structure de la dette, c'est-à-dire qui reprend la liste des emprunts, en indiquant la date, le montant ainsi que le taux de souscription et l'échéance de chaque emprunt. Ceci nous permettrait de voir si des emprunts ne pourraient pas être renégociés.

Nous n'avons aucune indication au sujet de l'évolution des charges du personnel. Nous avons l'habitude, dans le passé, de fournir un tableau d'évolution de l'effectif ainsi que des charges du personnel sur 4/5 ans. On aimerait bien savoir un peu sur les dernières années ainsi que sur les années qui se présentent, si des embauches sont prévues et quelle est la politique en matière de personnel.

Voilà ce qu'il en est de nos remarques concernant la situation financière et les ratios.

Monsieur le Maire indique que simplement, le déficit d'investissement est pris dans le cadre de la certification des comptes de gestion du compte administratif de l'année précédente. Ce montant a été approuvé par la comptabilité publique, et simplement reporté. Il est possible que la source que vous ayez consultée soit erronée, mais je vous confirme qu'il est bien de 683 000 euros puisqu'il a été validé par le trésor public. Après, je ne dis pas que ce déficit d'investissement important est synonyme d'une mauvaise gestion, je dis simplement que ce n'est pas prudent de préparer des budgets d'investissement importants avec un déficit d'investissement trop important. C'est une orientation politique, on peut diverger là-dessus. Moi je considère qu'il faut assainir cette section avant de porter des grands programmes d'investissement, cela a eu été fait par le passé et ça a fonctionné comme ça, mais lors du précédent mandat cela n'a pas été le cas. Ainsi, on a vu le déficit se creuser et on n'a pas re-préparé les années suivantes. C'est simplement ce que je souhaitais mettre en avant, et en aucun cas une mauvaise gestion.

Sur la question de la présentation des ratios, on est sur le débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget primitif, d'autres documents seront produits. C'est également un choix technique de la part du DGS de préparer tel ou tel document, en l'occurrence il s'appuie sur les ratios de la DGCL. Vous faisiez différent, mais cela n'entache par la sincérité budgétaire ni la lisibilité de lecture du budget.

Sur la question du personnel je vais vous répondre, mais le compte administratif répondra encore mieux. On est sur l'année 2020 et 2021 sur une augmentation de dépenses de personnel de 10% nette (si on enlève ce qu'on nous donne comme subvention d'un côté et ce que l'on a en dépenses nouvelles de l'autre). Par contre, on a augmenté notre capacité de service publique, c'est-à-dire notre nombre de postes de 20% par rapport à ce dont on a hérité. Voilà ce que je peux vous apporter comme élément de réponse concernant le personnel.

Vous savez aussi, il faut se rappeler que pendant de nombreuses années, on a eu recours dans cette collectivité et comme dans beaucoup d'autres, à une structure de personnel basée sur des contrats aidés. Dans cette commune, il y a eu jusqu'à 33 contrats aidés. Quand vous avez un salaire pris en charge à 80%, et ceci sur 33 postes dans la commune, c'est sûr que vous n'avez pas les mêmes dépenses de personnel. A savoir qu'à l'heure actuelle, nous en avons beaucoup moins donc cela impacte la masse salariale globale et il y a aussi les augmentations de salaire, l'augmentation à venir du point d'indice, ainsi que toutes les politiques nouvelles que nous avons mises en place et que nous assumons. En effet, il a fallu embaucher le policier municipal, le manager de centre bourg. A chaque fois, on veille à préserver la dépense publique en faisant en sorte d'avoir les recettes par ailleurs. Si on ne les a pas directement sur le poste, c'est en faisant des appels à projet, en allant chercher des financements sur des choses que l'on fait habituellement. C'est une autre stratégie de gestion de dépense publique, mais c'est la nôtre et effectivement on l'assume en ce sens.

Monsieur le maire demande à Monsieur JOUHET si cela répond globalement à sa question.

C. Jouhet : Oui, simplement ma demande concernait le nombre d'effectif et vous me parlez des dépenses du personnel. En nombre d'effectif, j'aurai aimé un tableau comprenant le nombre de titulaires sur les trois dernières années par exemple.

M le Maire : Ces informations vous seront présentées lors du conseil du budget primitif. En effet, nous vous présenterons un tableau des effectifs, avec notamment le nombre de postes ouverts sur l'année.

C Jouhet : Je parle d'évolution des effectifs.

M le Maire: Vous pourrez comparer ce tableau avec celui de l'année précédente. Ne vous en faite pas, on regardera ce point ensemble. Il n'y a pas de choses à cacher, comme je vous l'ai précédemment indiqué, nous avons augmenté le nombre de postes de 20%. Je ne vais pas vous donner un chiffre qui serait imprécis aujourd'hui. En conseil municipal du budget, ce sera évidemment présenté.

C Jouhet : Je vous remercie. Sur les orientations, je reviens sur l'état de la dette. Je pense que, comme vous le disiez, nous avons une bonne capacité d'endettement. Compte tenu des projets présentés, il serait peut-être envisageable de réaliser un emprunt, mais surtout, comme je le disais en commission des finances, d'au moins se positionner pour avoir un taux intéressant. En effet, selon les spécialistes financiers, les taux vont remonter. Il serait bien de se positionner, quitte à débloquer l'emprunt en fin d'année. Il faudrait également regarder s'il n'y a pas une possibilité de renégocier les emprunts déjà existants, si cela est intéressant en fonction de la pénalité de renégociation.

M le Maire : Vous avez raison, je vous rejoins sur la question de l'emprunt. Le budget de cette année, très dense en investissement, ne sera pas équilibré et ne pourra pas l'être sans un emprunt. On est obligé, avec un tel budget d'investissement, d'emprunter. En effet, ne serait ce que pour couvrir une éventuelle perte de subvention que l'on aurait projeté et que l'on n'aurait pas, ou pour équilibrer le budget. Il y aura donc un emprunt cette année. Sur la question des taux, on va essayer d'être le plus large possible sur la consultation des partenaires bancaires. On a, d'ores et déjà, du fait d'être petite ville de demain, et c'est un avantage, un certain nombre de prêts qui pourront être à taux 0 notamment avec la caisse dépôt de consignation. Comme vous nous le disiez, à juste titre, il y a un prêt ou deux qui sont un peu haut. Après effectivement, parfois les autres peuvent ne pas forcément être avantageuse et cela fait partie des outils de pilotage que l'on devra prendre en compte.

C Jouhet : Concernant le personnel, et plus particulièrement la protection sociale complémentaire : actuellement, la commune verse, et ce depuis maintenant une bonne dizaine d'années, 10€ de participation à chaque agent pour la cotisation de mutuelle. Compte tenu de l'augmentation des cotisations mutuelle, je proposerai de voir s'il n'est pas possible d'augmenter cette participation et de la passer à 20€ par exemple.

M le Maire : C'est drôle que la question se trouve en réunion interne du personnel il y a quelques mois et maintenant en Conseil. Peut-être est-ce tout simplement parce que la préoccupation est juste, et je vais vous apporter la même réponse que celle apportée durant cette réunion. Aujourd'hui, il faut définir un calcul : pourquoi 10€, pourquoi 20€ et pourquoi pas 30€, 40€ ou 50 et quel est l'impact réel et le coût pour chacun des agents. Donner 10€ à quelqu'un qui prend un complémentaire santé à 29€ ou donner 30€ à quelqu'un qui en a une à 120, ce n'est pas tout à fait le même impact dans la prise en charge. Il y a peut-être une clé de calcul différente à avoir, plutôt sur une question de pourcentage. Mais effectivement, cela fait partie des sujets à traiter cette année.

C Jouhet : Je voulais revenir également concernant le personnel sur le régime indemnitaire, c'est une proposition que j'ai fait déjà plusieurs années et qui est restée en stand-by : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) de l'agent est perdue par les salariés absents dans le cadre d'arrêt maladie par exemple. Je trouve que ce n'est pas très juste, parce que ce n'est pas parce que l'on n'est pas présent une quinzaine de jour dans l'année que l'on doit perdre son expertise : on ne change pas de fonction pour autant. Sachant qu'en communauté de commune, lors de la mise en place du régime indemnitaire, on a voté à l'unanimité le maintien de cette prime en cas d'arrêt maladie (sauf en cas de longue maladie). Alors c'est vrai que je trouvais ça incohérent par rapport aux agents de la communauté de commune et par rapport aux agents communaux. Sachant qu'il y a une deuxième prime qui existe, qui est le complément individuel, et qui n'est pas obligatoirement versée.

M le Maire : L'usage dans la collectivité depuis deux ans sur le CIA, c'est plutôt une prime de fin d'année. C'est comme ça qu'on le verse, sans forcément qu'il y ait un rapport avec les performances de chacun comme cela peut être le cas ailleurs. L'idée c'est de donner un coup de pouce à nos agents en fin d'année.

Sur la question du RIFSEEP, il faut voir ce qu'il nous est possible de mettre en place légalement et financièrement. En effet, cette année on va avoir la revalorisation du point d'indice. Quand je mets bout à bout ce que je viens de dire là : ce sont des chantiers intéressants à ouvrir. Il est peut-être difficile de les ouvrir tous à la fois avec l'impact financier que vont avoir les réformes récentes. On peut assurer ces primes, c'est-à-dire que l'agent peut décider d'assurer leurs primes. Il faut savoir que la MNT est un contrat qui a été négocié il y a très longtemps, que ce type de contrat n'existe plus avec aucune collectivité mise à part la nôtre et qu'ils font tout pour supprimer ce contrat. On a tout cela à la fois. Je ne vous dis pas que vous avez tort, bien au contraire, mais ce sont des efforts à préparer de manière pluriannuelle.

C Jouhet : Au niveau des subventions OPAH c'est-à-dire les subventions quand une personne améliore son logement. Actuellement, il existe trois participants : l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Communauté du Pays de Saint-Eloy et la ville de Saint-Eloy. Simplement, la ville de Saint-Eloy, quand la procédure centre bourg a été mise en place, c'était uniquement les gens qui habitaient dans le périmètre de revitalisation et je trouve ça un peu injuste parce que c'est une subvention de 15%. Donc les gens qui habitent en dehors de ce périmètre ne touchent pas les subventions de la part de la commune alors qu'ils paient des impôts comme les autres.

M le Maire: Il y a deux complexités sur le sujet de l'OPAH RU : il y aura un provisionnement au budget principal en sachant qu'en octobre 2022, l'OPAH n'est plus communal. Nous n'aurons plus la compétence logement, ce sera une compétence uniquement intercommunale et donc ce n'est plus la commune qui portera l'OPAH RU. Dans le cadre de Petite Ville de Demain, c'est la communauté de commune qui va le porter dans son intégralité. Est-ce qu'il y aura fond de concours ou fond d'abondement de la part de la commune ? Tout va se discuter et se prévoir dans les prochains mois.. Toujours étant, dans OPAH-RU il y a deux parties : OPAH et RU.

OPAH c'est le fond du dossier, c'est ce dont tout le monde a le droit et le RU, qui signifie revitalisation urbaine, est plus spécifique car il y a un cadre qui est posé par l'état : demain, je pourrai dire qu'il y a une volonté de revitalisation urbaine sur toute la commune, l'Etat me dirait non car il faut définir le périmètre. On a l'obligation de définir des périmètres renforcés. Le problème c'est que je ne peux pas mettre ni tout le centre bourg ni même des rues adjacentes car les opérateurs, dont l'ANAH, ne donneraient pas leur accord. De plus, l'objectif du RU est de se concentrer plutôt sur des bâtiments visibles, c'est-à-dire la traversée principale afin de lui donner un galbe supplémentaire. Ça va être compliqué de revenir sur la question du RU, on est obligé d'avoir ce renforcement et cette subvention supplémentaire sur la part du RU (car nous avons des

critères précis à respecter dans le cadre de cette subvention). Après à voir, et ce n'est pas encore défini, comment la communauté de commune va vouloir procéder? Et ce que le vice président en charge va vouloir mettre en place comme nouvel OPAH à partir de fin 2022. Nous n'allons pas pouvoir, dans tous les cas, changer le règlement pour cette dernière année de programmation. En effet, ceci susciterait des questionnements de la part de personnes qui n'ont pas pu bénéficier de cette subvention durant les 6 dernières années et qui le pourraient avec ces changements. On partira donc sur des bases neuves avec la Communauté de communes. Je ne sais pas où le vice-président va aller sur ce sujet-là, est-ce qu'il va demander un fonds de concours de la commune, est-ce qu'en réponse nous allons pouvoir créer un fond complémentaire pour pallier ces problématiques sur les secteurs des autres côtés ? Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre à ce sujet là parce que cela va dépendre en grande partie du travail de la Communauté de Communes.

C Jouhet : Parce que c'est vrai que l'adaptation du logement au vieillissement...

M le Maire et Mme Duboisset : ... l'adaptation du logement au vieillissement tout le monde y a le droit !

C Jouhet : Oui, mais sauf que le pourcentage versé est différent lorsque l'on est pas dans le périmètre de revalorisation.

M le Maire: : Quand on est sur de l'amélioration contre le vieillissement, il n'y aura pas de différenciation de taux, sauf simplement sur les améliorations énergétiques ou sur les façades.

C Jouhet : Je vous montrerai le dossier parce que j'ai plusieurs cas concrets.

M le Maire: Dans l'amélioration de l'habitat, surtout sur la partie accessibilité, c'est partout sur la commune. Il n'y a que sur les façades et les améliorations énergétiques qu'il y a un renforcement sur le centre bourg. Si besoin, vous pouvez poser la question au vice-président en charge au sein de la communauté de communes.

C Jouhet : j'en ai fini, merci

M le Maire:: est-ce que quelqu'un d'autre a une question ?

Mme Monique MERCIER demande à M. le Maire s'il compte réinvestir sur des caméras de vidéoprotection.

M. le Maire lui répond que non, ils vont rester sur le nombre existant de caméras, car la problématique est que « plus on en met, plus on en demande » !

Il indique qu'à ce jour, grâce au travail avec la gendarmerie, les caméras couvrent toutes les axes principaux d'entrée de la ville, c'est-à-dire qu'un véhicule qui entre ou sort de la ville passe forcément devant une caméra. Effectivement, il y a malheureusement encore des cambriolages dans certains quartiers.

M. le Maire parle d'un exemple concret, en expliquant qu'une nouvelle tentative de cambriolage a eu lieu aux services techniques ainsi qu'à Combraille Habitat.

Il précise qu'en effet la caméra permet souvent de retrouver les personnes mais cela n'empêche en aucun cas que le délit ait déjà eu lieu et que la maison soit déjà cambriolée, et le second problème est qu'il faudrait installer des caméras dans chaque quartier.

Monsieur le Maire indique vouloir plutôt renforcer le travail entre la gendarmerie et le policier municipal, pour faire en sorte que dès lors qu'une personne subit un cambriolage, une double plainte soit déposée auprès du policier municipal. Cela permettrait de pouvoir accompagner les victimes, en écrivant si nécessaire au Procureur de la République ou en mettant en place un accompagnement juridique.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les caméras seront remplacées lorsque nécessaire, que d'ailleurs un contrat de maintenance court toujours, mais qu'en revanche aucunes nouvelles ne seront installées.

Monsieur JOUHET prend la parole afin de demande des précisions car, pour lui, le dépôt de plainte se fait auprès de la gendarmerie.

Monsieur le Maire lui répond que la consultation du policier municipal vient en complément. En effet, la gendarmerie n'est pas en mesure de donner aux victimes des informations relatives à la procédure car ils ont une couverture de territoire plus large. Le policier municipal, grâce à une convention avec la gendarmerie, a le droit d'être informé sur les procédures.

Monsieur le Maire précise que le réflexe de chacun doit être, à la suite d'un dépôt de plainte en gendarmerie, de déposer une copie de ce dépôt de plainte au policier municipal, ou au moins de lui transmettre l'information.

Il appuie son explication par un exemple concret d'une administrée qui est venue récemment en Mairie expliquer qu'elle avait été victime d'un cambriolage avec un tiers identifié, mais qu'à ce jour le procureur ne pouvait pas le poursuivre.

Il explique que malheureusement cette dame a relayé l'information trop tard, car la municipalité aurait pu écrire au Procureur de la République. Ce dernier s'étant engagé, par la convention signée, de prendre en compte les demandes de la municipalité, et donc une solution aurait pu être trouvée.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Madame MERCIER rappelle qu'au début de la crise sanitaire, une diminution du prix du loyer a été accordée à l'hôtel restaurant St Joseph. Elle demande un point à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'aucune nouvelle demande a été réalisée et qu'il n'y aura pas de nouveau changement. Il rappelle qu'il y a eu, dans un premier temps, une exonération qui a ensuite laissé place à une baisse de loyer. Ce dernier est passé de 3 600 € par mois à 1 000 € par mois. Un nouveau bail a été signé dans ce sens.

Madame MERCIER demande pour quelle durée ce bail a été signé.

Monsieur le Maire indique que c'est un bail commercial 3 6 9 (c'est-à-dire que ce bail est conclu pour une durée de 9 ans, mais qu'une résiliation anticipée est possible tous les 3 ans).

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, mais ce n'est pas le cas.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu durant la séance du vendredi 25 mars, sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

2- DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2022 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE EN BOIS AU PLAN D'EAU

Après avoir rappelé que nous sommes dans la continuité des deux demandes de subventions déjà adoptées par le Conseil municipal en février concernant le projet de réaménagement du plan d'eau, Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa participation au dispositif Petites Villes de Demain, la commune a défini un programme d'actions dont le volet consacré à la mise en valeur du patrimoine naturel et au développement touristique comporte un ambitieux projet de réaménagement des abords du plan d'eau. La construction d'une halle en bois, en remplacement de l'actuel barnum du Champ de la Chasse, constitue un élément central de ce projet global.

Il a également rappelé que, lors de sa séance du 25 février 2022, le Conseil municipal a voté, dans le cadre de ce projet de construction d'une halle en bois, la sollicitation de cofinancements au titre du Plan Avenir Montagnes Investissement et de la DETR..

En complément de ces demandes de financement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 45 266 € au titre du Fonds d'Intervention Communal 2022, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Montant HT du projet	900 000 € HT
État : DETR 2022	215 000 € HT
- Subvention DETR	
(30 % de 500 000 €)	150 000 € HT

- Bonification lot bois
(15% du montant HT du lot bois) 65 000 € HT

État : Plan Avenir Montagnes Investissement 270 000 € HT

Région : Plan Avenir Montagnes Investissement 180 000 € HT

Département : FIC 2022 45 266 € HT

Plafond de dépense subventionnable (233 333 €) x Taux de subvention (20%) x Coefficient de solidarité (0,97)

Autofinancement communal 189 734 € HT

Après en avoir délibéré, avec 20 voix pour et 6 voix contre, le Conseil municipal :

1/ Autorise le Maire à solliciter, pour le projet de construction d'une halle en bois, le concours du Conseil Départemental au titre du FIC 2022, sur la base des éléments décrits ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et pour le dépôt du dossier de demande de subvention FIC 2022.

3- PROGRAMME OPAH - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique passer à la dernière délibération du Conseil Municipal qui concerne le versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

1/ Autorise le versement des subventions suivantes :

1.1/ Mme Isabelle COFRADE

**Adresse du projet : 332 rue de la Côte Buvat
63700 Saint-Eloy-les-Mines**

Montant de la subvention : 929 €

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.

4- QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATION

En l'absence de transmission de questions diverses, et conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que la séance est close et donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil Municipal, qui se tiendra le 15 avril, et dont l'objet central sera le vote du Budget.